

COMMISSION PERMANENTE DU 12 MAI 2021

Rapport n° CP 2021-244

CONVENTIONS AVEC L'URHAJ-IDF ET LA FONDATION ABBÉ PIERRE

Texte de l'amendement :

L'article suivant est ajouté à la délibération :

« Décide d'abroger immédiatement la délibération CR 2017-02 relative à la production de logements sociaux et incluant le mal nommé dispositif dit "anti-ghettos", qui a ces dernières années fortement contribué à ralentir la production de logements sociaux en Ile-de-France, et a par là même aggravé la crise du logement que subissent des millions de Franciliennes et de Franciliens ».

Exposé des motifs :

**CESSER IMMÉDIATEMENT LA POLITIQUE DE CASSE DU LOGEMENT SOCIAL QUI AGGRAVE
DEPUIS CINQ ANS LA CRISE DU LOGEMENT EN ILE-DE-FRANCE**

Le présent amendement propose de stopper dès maintenant une politique régionale du logement qui a considérablement aggravé la crise du logement en Ile-de-France depuis cinq ans, notamment par une offensive sans précédent contre le logement social.

Le logement social est en effet un outil essentiel pour favoriser l'accès de toutes et tous, des plus défavorisés jusqu'aux classes moyennes, à un logement décent à prix raisonnable. Mais, alors que l'Île-de-France compte près de 750 000 demandeurs de logement social, ces dernières années la pénurie n'a cessé de croître : entre 2016 et 2020, les constructions de logements locatifs sociaux ont baissé de 40%.

La politique de l'exécutif régional, qui aurait pourtant dû donner à notre collectivité un rôle moteur pour stimuler les constructions, n'a fait qu'aggraver cette pénurie.

Dès 2016 et au cours des cinq années passées, le budget régional du logement a dans sa globalité été divisé par 2,5.

Le budget du logement social a subi quant à lui une baisse de plus de 50% : ce choix a ainsi contribué très activement à la baisse de la construction de logements sociaux en Ile-de-France.

Le logement des étudiants et des jeunes a lui aussi subi une baisse conséquente, alors même que la question de la précarité étudiante est actuellement au cœur de l'actualité.

Cette politique s'est appuyée sur le mal nommé dispositif « anti-ghettos », qui a consisté à pénaliser les maires bâtisseurs, tout en apportant un soutien constant aux maires hors la loi qui s'obstinent à ne pas respecter les objectifs solidaires de la loi SRU (41% des communes en Ile-de-France).

Cette politique s'est également traduite par l'abandon de nombreux dispositifs sociaux et écologiques mis en place auparavant dans la politique régionale du logement (une décision qui a donné lieu notamment à des coupes massives dans le budget de la lutte contre la précarité énergétique).

Autant de choix désastreux, tant sur le plan social qu'écologique, que la communication déployée ces derniers mois par l'exécutif régional ne suffira pas à effacer, et qui doivent être abandonnés dès à présent. Tel est l'objet de cet amendement.

Céline MALAISÉ
Présidente de groupe

